



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 février 2020**

**Etaient présents :** Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bèjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

**Absentes excusées :** Petit Christelle, Béréziat Myriam

**Absent :** Pierre Patel

## **PROJET CME 2020 :** présenté par les enfants du CME

Les enfants présentent au conseil municipal leur projet pour 2020. Ils proposent l'organisation d'un repas Citoyen, où chaque habitant de la commune de Martignat est invité à participer, en apportant un plat de sa région ou de son pays d'origine. Ce plat sera partagé et dégusté en communauté. Le lieu dépendra de la météo du jour choisi, au complexe du Lange s'il pleut, au stade s'il fait beau.

La date proposée est celle du week-end du 13-14 juin 2020 : d'autres activités étant déjà inscrites au calendrier des manifestations, la date est à modifier.

Le conseil municipal dans son intégralité soutient le projet, et mettra à disposition les moyens techniques nécessaires à son bon déroulement.

## **CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE RESEAU D'EAU :** présenté par Cottin Jean-Claude

Monsieur Cottin rappelle qu'une convention de servitude a été signée en 2018, pour le passage d'une conduite d'eau potable traversant la commune de Martignat (parcelles cadastrées section C n° 120 et 1291, B n° 1603, 162, 166, 1773, 1590, 1441 et 1443, A n° 411), pour approvisionner le réservoir de 2000 m<sup>3</sup> de Montréal-la-Cluse depuis le réseau d'eau de l'agglomération d'Oyonnax.

Cette canalisation permettra d'améliorer la pression du réseau d'eau de la commune de Martignat et ainsi d'alimenter les points hauts (Evron et la Route de Jargeat) avec un débit constant, évitant des surpresseurs pour les habitants.

Courant semaine du 17 au 21 février 2020, des tests seront réalisés par le Maître d'œuvre afin de vérifier la mise en eau et la pression en sortie de canalisation sur des bouches d'incendie définies comme valeur test.

Afin de pouvoir enregistrer ladite convention entre HBA et la commune chez le Notaire, il est demandé au conseil de mandater Monsieur le Maire.

A l'unanimité, les conseillers mandatent Monsieur le Maire pour signer cet acte notarié.

## **PROPOSITION TDF POUR LE PYLONE D'EVRON :** présenté par Locatelli Yves

Monsieur Locatelli rappelle qu'une convention d'occupation du domaine public existe entre la commune de Martignat et la société TDF, en date du 25/11/2003, pour occuper le domaine public (parcelle cadastrée section c n°538) afin d'exploiter un site radioélectrique (émetteurs et récepteurs radiotéléphoniques sur un pylône), pendant 12 ans à compter de la date de signature.

La société TDF a écrit à Monsieur le Maire afin de faire un point sur la situation actuelle et de proposer une offre financière pour pérenniser cette convention.

Suite à des échanges de mails, la société TDF a fait les propositions suivantes :

- Option 1 Achat : TDF propose d'acheter la parcelle 538 section C pour un montant de 30 000 € net.
- Option 2 : Signer un Bail sur 20 ans, avec une partie fixe de 500 € par an et variable de 2 500 € par opérateur téléphonique ajouté sur le Pylône (donc actuellement 3 000 € par an).

Monsieur Locatelli rappelle également que la dernière convention d'occupation signée avec Free pour le même type d'installation rapporte à la commune 6 000 € par an.

Monsieur le Maire demande donc au conseil son avis pour les deux options.

A l'unanimité, les conseillers rejettent les deux options proposées par la société TDF, et mandatent Monsieur le Maire pour renégocier la proposition et faire une contreproposition de même nature que celle signée avec Free.

### **ENREGISTREMENT DE LA SERVITUDE DE PASSAGE DE MONSIEUR VEUILLET :**

présenté par Cottin Jean-Claude

Monsieur Cottin rappelle que le conseil municipal a accordé une servitude de passage sur le parking communal rue du centre (parcelle n° 1625 section B) au propriétaire de la parcelle 247 section B.

Le notaire en charge de l'acte, demande une délibération du conseil municipal fixant le montant de l'indemnité et le paiement des frais de cet acte.

A l'unanimité, les conseillers décident de laisser à la charge des propriétaires le paiement des frais liés à cet acte de servitude, sans indemnité en contrepartie.

### **REGIE D'AVANCES POUR LE MINI CAMP :** présenté par Bevand Monique

Madame Bevand rappelle qu'une régie de recettes existe pour l'encaissement des participations financières des familles aux sorties organisées dans le cadre du centre de loisirs.

Elle demande au conseil de modifier la régie de recettes du centre de loisirs, en régie de recettes et d'avances.

Ceci permettra à la directrice, notamment dans le cadre du mini-camp, d'effectuer des achats comme le pain ou des produits frais. Cette modification de régie permettra d'améliorer la qualité du service rendu et de pourvoir à l'imprévu.

A l'unanimité, les conseillers décident de valider la modification de la régie de recettes, en régie de recettes et d'avances.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **→ Dot aux Bacheliers**

- Madame Hugonnet Sylvie dit que les bacheliers de la commune diplômés en 2019 ont été au nombre de 23. Lors de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire, 11 étaient présents et 3 étaient excusés. Ces 14 bacheliers auront donc une dot de 50 € versée par la commune, conformément à la délibération du mois de novembre du conseil municipal.

La séance est levée à 19H40

Martignat le 11 février 2020

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.